

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 FEVRIER 2016**

Délibération  
n° 2016.02. 14.B

**Médiathèque  
d'agglomération  
l'Alpha - Travaux de  
construction - Lot n°  
7 "menuiseries  
intérieures" : avenant  
n° 7**

**LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE SEIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 février 2016**

**Secrétaire de séance** : Marie-Hélène PIERRE

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.02. 14.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS  
PUBLICS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°  
7 "MENUISERIES INTERIEURES" : AVENANT N° 7**

Par délibération n° 78 B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission pour les marchés adaptés du 21 juin 2012 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 7 « menuiseries intérieures » à la société EGTB SUTRE sise Le Bois Chadutaud à ASNIERES SUR NOUERE (16290) pour un montant de 402 253,20 € HT.

Par délibération n° 64 B du 19 juin 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en plus-value de 3 445,80 € HT qui a porté le montant total du marché à 405 699,00 € HT.

Par délibération n° 131 B du 27 novembre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en moins-value de 690,80 € HT qui a ramené le montant total du marché à 405 008,20 € HT.

Par délibération n° 25 B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 d'un montant en moins-value de 47 904,40 € HT qui a ramené le montant du marché à 357 103,80 € HT.

Par délibération n° 97 B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 en moins-value de 15 352,38 € HT qui a ramené le montant du marché à 341 751,42 € HT.

Par délibération n°139 B du 22 octobre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°5 en moins-value de 17 042,50 € HT qui a ramené le montant du marché à 324 708,92 € HT.

Par délibération n°171 B du 3 décembre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°6 en plus-value de 10 000,00 € HT qui a porté le montant du marché à 334 708,92 € HT.

Il est nécessaire de réaliser les travaux supplémentaires suivants demandés par le maître d'ouvrage :

- prestations de quincaillerie et organigramme complémentaires 5 187,00 € HT

Le montant de l'avenant n° 7 en plus-value est de 5 187 € HT.

Le montant du marché passe de 334 708,92 € HT à 339 895,92 € HT suite au dernier avenant. La diminution du marché s'élève à -15,50 % par rapport à son montant initial de 402 253,20 € HT.

.../...

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 7 au lot n° 7 « menuiseries intérieures» dont le titulaire est la société EGTB SUTRE sise Le Bois Chadutaud à ASNIERES SUR NOUERE (16290) pour la modification de prestations d'un montant en plus-value de 5 187 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>16 février 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>16 février 2016</b>